

proportions de groupes de combat, plus petits. Ces groupes de combat étaient de toute évidence des organisations de circonstance qui étaient dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences des opérations de combat de forte intensité de l'ère moderne comme il pourrait s'en produire en Europe... Bien que l'utilisation du char de combat eut été rétablie au sein des forces en Europe, il n'y a pas grand chose qui avait été fait pour corriger les anomalies de structure, qui venaient aggraver les insuffisances de personnel.(1:20-21)

Pour compliquer les choses, le Canada s'engageait en 1969, dans le cadre de l'entente sur le groupe de combat canadien transportable par air et par mer (groupe de combat CTAM), à envoyer un groupe-brigade dans le nord de la Norvège en temps de crise. Le général dit qu'à la suite de cette entente « nous avons alors mis sur pied des forces de terre morcelées et à niveau d'effectifs réduit, et ces forces étaient affectées à un certain nombre de missions disparates ». (1:21) La cohérence et l'efficacité des forces terrestres — c'est-à-dire leur capacité de s'acquitter des diverses tâches que l'on requérait d'elles — étaient devenues sujettes à caution. En termes généraux, c'était là l'état des forces terrestres canadiennes au moment de la publication du Livre blanc sur la Défense de 1987.

Le présent rapport examine la situation actuelle, y compris les propositions énoncées dans le Livre blanc et les effets connus des réductions budgétaires du 26 avril 1989. Le Comité exprime ses préoccupations à l'égard du fait que les réductions et les délais d'approvisionnement ont été surtout dictés par des impératifs budgétaires plutôt que d'être décidés systématiquement à la suite d'un processus d'évaluation des besoins de défense. Cette conclusion s'appuie sur l'insistance du gouvernement que le Livre blanc de 1987 et le contexte stratégique dans lequel il a été élaboré demeurent les mêmes, et que les objectifs visés par le Livre blanc ont simplement été reportés. En réalité, les pressions budgétaires se sont produites au moment où la menace semble s'estomper en Europe. Le gouvernement n'a justifié aucune réduction sur la base d'une modification de la situation internationale. Cependant, il était inévitable que le changement remarquable qui s'est manifesté dans les déclarations des Soviétiques sur les questions de sécurité, ainsi que la quantité croissante de preuves tangibles dont on dispose sur leurs initiatives de retrait de troupes et d'équipements, aient des répercussions importantes sur l'idée que se fait le bloc occidental de la menace soviétique.

Ce changement de perception à l'égard des risques et opportunités en jeu débouche tout naturellement sur l'émergence de nouvelles idées quant au rôle que devrait jouer le Canada en Europe et à l'affectation de forces canadiennes particulières sur ce continent. Dans le présent rapport, le Comité cherche à déterminer les nouveaux rôles que pourraient probablement jouer les forces terrestres canadiennes. À son avis, il convient d'examiner en profondeur ces rôles, en se fondant sur la situation stratégique changeante et les restrictions des dépenses gouvernementales. Il s'ensuit que tout nouveau rôle de cette nature, qui serait ultérieurement adopté par le gouvernement, entraînerait en retour la nécessité de restructurer les forces et les équipements pour les rendre plus appropriés à leurs nouvelles tâches. Le Comité tente également dans les pages qui suivent de décrire ces considérations, du moins dans leurs grandes lignes.